



Comité National Fédéral 4 et 5 Avril 2016

Criminalisation de l'action syndicale : Pour la fin immédiate des auditions, et l'abandon des poursuites des militant-es et agents du CHRU de Lille.

13 militant-es de la CGT du CHRU de Lille et 2 agents sont convoqué-es au commissariat de Police de Lille, sur demande du Procureur de la République, pour des faits remontant au 28 novembre 2014.

Nos camarades sont convoqué-es pour des faits que le Procureur de la République souhaite qualifier de séquestration.

A l'issue des premières auditions, qui ont duré plus d'une heure trente pour chacune des personnes convoquées, nos camarades ont eu « droit » à la prise d'empreintes, d'ADN et photos. Il y a bien une volonté de traiter les militant-es comme des criminels.

Une fois de plus, ce gouvernement, car oui, il y a bien une volonté politique de ce gouvernement de criminaliser l'action syndicale, affiche sa volonté de mettre les Procureurs, les Forces de l'Ordre et les administrations au service de la destruction du mouvement syndical, pour briser toute résistance.

Dans la période actuelle avec l'état d'urgence, les arrestations dans les manifestations s'accroissent pour tenter d'éteindre la mobilisation et augmenter la répression syndicale.

Après les 8 GOODYEAR (condamnés en première instance par le tribunal d'Amiens, le 12 janvier 2016, à 24 mois de prison dont 9 mois fermes et 5 ans de mise à l'épreuve) et toutes les répressions que connaissent les militant-es de notre secteur, ce gouvernement veut maintenant s'attaquer aux militant-es et aux salarié-es des Services Publics et plus particulièrement à l'Hôpital Public ; avec pour seule finalité de faire passer des mesures nauséabondes qui aggravent aussi les conditions de travail, d'offrir l'hôpital public au privé et détruire des dizaines de milliers d'emplois.

Le gouvernement amplifie la répression syndicale.

Par cette déclaration, le Comité National Fédéral CGT de la Santé et de l'Action Sociale, réuni les 4 et 5 avril 2016, exige la fin immédiate des auditions et l'abandon des poursuites des militant-es et agent-es du CHRU de Lille.

Montreuil, le 5 avril 2015